

**DEPARTEMENT DES  
LANDES  
COMMUNE DE MEES**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**19**

**Nombre de conseillers présents :**

**16**

**Nombre de votants**

**19**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 6 janvier 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le 6 janvier à 19h30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Sophie IRIGOYEN, Maire**

Présents : M. SOUBLIN Jean, Mme BONVALLET Hélène, M LAFONT Gilles, Mme HICAUBE Céline, M BERGEY Nicolas adjoints, M. OHACO Éric, Mme DEBRUE Marie-Eve, M DURQUETY Didier, Mme DELORD Alexandra, M NASSIET Vincent, Mme GASSIS Sandra, M PEREIRA Tony, Mmes THOURY Héloïse, RAILLARD Nathalie, LARSON Christine,

Absents et Procurations      Mme SERRA Charlotte procuration à Mme IRIGOYEN Sophie  
Mme FOURNIER Nelly procuration à Mme GASSIS Sandra  
M PARANT Emmanuel procuration à M HICAUBE Céline

**ORDRE DU JOUR**

- Vente OBAZYNE
- Règlement intérieur ALSH
- SIVU des chênaies de l'Adour
- Demande de subventions travaux menuiseries bâtiments communaux
- Demande de subvention pour l'achat de matériel de production boulangerie
- Solidarité Mayotte

**M Gilles LAFONT est nommé secrétaire de séance**

**Début de séance : 19h30**

**Délibération N°1 : Parcelle AK 181 – Commerces et services de proximité  
**ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 020523-9****

Vu le souhait de la commune d'implanter des commerces et services de proximité sur la

parcelle AK 181 issue de la division de la parcelle AK 131 et de la céder à un aménageur.

Après plusieurs consultations et propositions des différents acteurs intéressés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la vente de la parcelle AK 181.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De vendre à la société SAS ATOUT 15/OBAZYNE 15 la parcelle AK181 d'une surface de 4 998 m<sup>2</sup> au prix de 200 000 € HT. Cet ensemble commercial devra regrouper différents commerces et services dont notamment une surface alimentaire Carrefour City dans le bâtiment A.

En contrepartie du terrain, la SAS ATOUT 15/OBAZYNE s'engage à livrer un local commercial brut dans le bâtiment B d'une surface de 150 m<sup>2</sup> valorisé au prix de 193 000 € HT qui accueillerait un ou des commerces. Il reste donc 7 000 € HT à la charge de l'acquéreur la SAS ATOUT 15/OBAZYNE.

- Dans un second temps, le bâtiment C sera commercialisé. Si le groupe Carrefour était intéressé pour installer une station-service alors l'avis favorable du conseil municipal serait obligatoire au préalable. S'il était favorable alors la SAS ATOUT 15/OBAZYNE s'engage à reverser la moitié des revenus issus de la vente de cette surface au groupe Carrefour.
- Que l'ensemble immobilier commercial soit construit uniquement en niveau R.

Le conseil municipal tient à rappeler que l'ensemble des élus a présenté les infirmières souhaitant acheter un local de 25m<sup>2</sup>

### **Délibération N°2 : Règlement intérieur ALSH de Mées**

Madame le Maire donne lecture du règlement intérieur de l'ALSH de Mées pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le règlement.

### **Délibération N°3 : Convention SIVU des Chênaies de l'Adour – Travaux 2025 en régie communale**

Sur proposition de Madame la Maire, la commune à la possibilité de réaliser en régie communale, une partie des travaux 2025 rentrant dans le cadre du SIVU des chênaies de l'Adour sur le territoire de sa forêt communale relevant du régime forestier dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

Parcelle	Nature des travaux	CCTP	Quantité prévue	Prix à l'hectare	Montant TTC	Délai	Code SIVU
42.d	Dégagement mécanique en plein de plantation par broyage de tous les interlignes	III.1	0.75 ha	255.00 €	191.25 €	30/06/2025	1

42.a	Cloisonnement sylvicole : maintenance	IV.4	2.00 ha	240 €/ha	480.00 €	30/09/2025	3
<b>TOTAL</b>					<b>671.25 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux.
- d'autoriser Madame la maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

#### **Délibération N°4 : Demande de subventions pour la rénovation des menuiseries des bâtiments communaux**

Madame le Maire fait part de son souhait de remplacer les menuiseries du foyer des anciens.

Après étude, le devis total de ces travaux s'élève à 22 836.81 € HT soit 27 404.17 € TTC.

#### **Demande de Subventions**

➤ DETR 20 %/HT	4 567.36 €
➤ CRTE 20 %/HT	4 567.36 €
➤ CAGD 30%/HT	6 851.04 €
➤ Commune de Mées 30%/HT	6 851.04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire

- \* demander les subventions sur ce projet,
- \* à signer les documents afférents à ces demandes,

#### **Délibération N°5 : Demande de subventions pour l'achat de matériel de production boulangerie**

Madame le Maire fait part de son souhait de voir s'installer dans la commune une boulangerie pâtisserie artisanale dans le futur local commercial dont la commune sera propriétaire.

Après étude, le devis total de ces travaux s'élève à 160 057.79 € HT soit 192 069.35 € TTC.

#### **Demande de Subvention**

➤ DETR 40 %/HT	64 023.12 euros
➤ Commune de Mées 60%/HT	96 034.67 euros

Le Conseil Municipal, avec 4 voix contre, 15 voix pour, autorise Mme le Maire

- \* demander la DETR pour ce projet,
- \* à signer les documents afférents à ces demandes,

## **Délibération N°5 bis : Demande de subventions pour l'installation d'une boulangerie pâtisserie artisanale**

Madame le Maire fait part de son souhait de voir s'installer dans la commune une boulangerie pâtisserie artisanale dans le futur local commercial dont la commune sera propriétaire.

Plusieurs devis sont en cours de réalisation quant à la réalisation des travaux de second œuvre, l'agencement et le mobilier du magasin ainsi que le matériel de production.

### **Demande de Subventions**

Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre et 18 voix pour, autorise Mme le Maire

\* à demander les diverses subventions possibles pour ce projet auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil Départemental, du Pays Adour Landes Océanes et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

## **Délibération N°6 : Soutien à la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mées tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Mées contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 €
- à la Protection civile, FNPC, tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 PANTIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, après avoir entendu ce rapport,

- d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- D'habiliter Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

## Divers

- ✚ Dans le cadre des délibérations concernant le projet sur le terrain dit des « 5000m<sup>2</sup> », les avis divergent

Éric OHACO s'exprime en se disant désolé de cette nouvelle situation. Le contrat n'est pas rempli. La mairie aurait pu faire une belle opération financière. Éric OHACO pense que la mairie a perdu de l'argent dans le sens que la vente et l'obligation d'achat des murs de l'hypothétique boulangerie ne rapporte que 7000 € à la collectivité.

Éric rappelle que pour lui la possibilité dans quelques temps d'installer une station-service est un non-sens là où le projet est situé (bruit, augmentation du flux d'automobiles...)

Héloïse THOURY estime que les 150 m<sup>2</sup> affecté à une boulangerie ne sont pas un fond financier optimal.

Sandra GASSIS pense que l'entretien aura un coût. Elle est favorable à un commerce tout en évitant de perdre de l'argent.

Nicolas BERGEY répond que ce projet d'investissement sur un local annexe sera toujours à disposition de la commune si par malheur la potentielle boulangerie ne venait pas à ouvrir.

Jean SOUBLIN rappelle que le projet a été voté et choisi en conseil municipal. Les aléas économiques actuels n'ont pas permis de répondre au cahier des charges de départ.

Christine LARSON évoque les difficultés actuelles des boulangeries artisanales au niveau national, mais reste favorable à l'acquisition des murs au profit de la commune.

Gilles LAFONT rétorque que la Mairie de Mées est une collectivité et que le besoin en services pour les administrés est un point important à valoriser. Bien des communes autour du village participent financièrement à la venue de commerce.

L'ensemble des élus du conseil s'expriment sur le sujet

Madame Le Maire reprend tous ces points. Les délibérations sont ensuite votées.

- ✚ Madame Le Maire explique que le projet « pump track » au budget participatif des enfants du CMJ n'a pas été retenu par le département.  
Alexandra DELORD exprime sa déception et précise que le devis est trop onéreux pour un projet « jeunes » et ne peut pas être inclus dans un autre item pour le budget participatif.
- ✚ Madame Le maire informe que l'association du FC Mées a déposé un dossier au Budget Participatif et qu'il a été retenu. Le projet « l'éclairage du terrain de football » est renouvelé

✚ Madame Le Maire rappelle les dates à venir

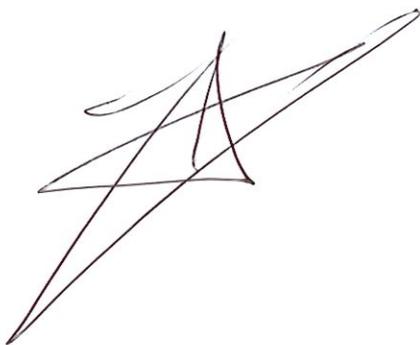
11/01 : Cérémonie des vœux du Maire

24/01 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes. Gilles LAFONT se propose d'accompagner Hélène BONVALLET

31/01 : Repas des élus Madame le Maire rappelle que les élus doivent répondre au sondage sur le groupe WhatsApp

**Fin de séance à 21h44**

Secrétaire de séance  
Gilles LAFONT



Mme le Maire,  
Sophie IRIGOYEN,

